

APPEL DES PERSONNELS RASED DE L'EUROPE ET DE LA SEINE-MARITIME

Nous, 59 enseignants spécialisés et psychologues de l'éducation nationale membres des RASED, de l'Eure et de Seine Maritime, réunis en stage syndical FO aujourd'hui lundi 15 janvier 2024, avons pris connaissance des divers sujets concernant les conditions de travail des membres de RASED et de leur avenir.

Lors de son allocution du 31 décembre, le président de la République Emmanuel Macron s'est félicité de la Loi de Programmation Militaire qui prévoit 413 milliards pour l'armement en la qualifiant de « loi historique pour nous protéger ». Parallèlement, alors que les bombardements dans le conflit israélo-palestinien s'intensifient, il n'a évoqué ni un cessez-le-feu permanent, ni une paix immédiate, ni même l'application du droit humanitaire international. Le gouvernement, qui fait le choix d'une militarisation de la jeunesse en poursuivant la montée en puissance du SNU sur les bancs de l'école (160 millions pour 2024), s'inscrit dans une escalade guerrière inquiétante.

En effet, le financement de cette Loi de Programmation militaire est une offensive directe contre les travailleurs. À coups de 49.3 (vingt-trois en 18 mois), le gouvernement Macron fait passer une augmentation du budget de l'armée « sans précédent », en planifiant une austérité budgétaire qui se traduit par une grave remise en cause nos acquis sociaux : réforme des retraites, de l'assurance chômage, de la sécurité sociale... Cette loi de Programmation Militaire historique ne nous protège pas en s'engageant vers une destruction de nos services publics : depuis 2017, ce sont 26 000 lits supprimés à l'hôpital et près de 10 000 postes d'enseignants à l'école ! Liquidation de l'hôpital d'abord, de l'école et du médico-social ensuite !

Cette poursuite acharnée de la dislocation des services publics voulue par Macron, sous couvert de mutualisation des moyens, est au service d'une logique purement comptable et instrumentale. L'avènement du concept d'école inclusive, qui vise « à assurer une scolarisation pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers », en est une parfaite illustration : une année scolaire dans le 1^{er} degré revient en moyenne à 6300 € alors qu'une place en IME coûte en moyenne 39 000 € par an.

Avec la création des PIAL, conçus comme des pôles ressources élargis qui « mobilisent l'ensemble des personnels de l'équipe pédagogique et éducative », les RASED sont ainsi sommés d'intégrer leur action dans une stratégie globale et mutualisée de réponse aux besoins éducatifs particuliers, destinée à rendre l'école plus inclusive, au sens large.

Les RASED deviennent ainsi une des composantes des pôles ressources, aux côtés des EMAS, constituées de personnels d'établissements médico-sociaux restructurés pour s'adapter à de nouvelles missions de conseils et d'accompagnement des personnels dans les établissements scolaires. Ainsi, les RASED et les EMAS se retrouvent sur des missions similaires : prendre en charge les personnels plutôt que les élèves !

Le renforcement des pôles ressources modifie en profondeur nos missions en réduisant significativement l'intervention directe auprès des élèves en difficulté et en cantonnant les enseignants spécialisés à un « rôle de conseiller, de pourvoyeur de ressources didactiques et pédagogiques » auprès des enseignants.

De plus, la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023 acte la dilution des établissements médicaux sociaux (CMPP, SESSAD, etc.) dans les établissements scolaires. Outre les implications

statutaires accompagnant la liquidation de l'enseignement et des structures spécialisées, s'ajoute la création d'une mission de référent handicap dans le cadre du « pacte », mission qui viendrait se heurter aux attributions des enseignants spécialisés, ceux-ci se trouvant, de fait, menacés. Pourtant, la pédagogie ne peut se substituer aux soins.

Avec l'Acte 2 de l'école inclusive, il s'agit de réduire encore davantage les coûts en transformant notamment les PIAL en PAS. Pierre angulaire de l'acte 2 de l'École inclusive, la création des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) prévue dans la loi de finance, adoptée par 49-3, vise à réduire les demandes de reconnaissances MDPH, placer les notifications MDPH sous la tutelle de l'Éducation nationale de manière à réduire drastiquement les heures d'accompagnement dues aux élèves en situation de handicap et limiter le recrutement d'AESH.

Toutefois, le Conseil constitutionnel, dans un avis rendu le 28 décembre 2023, vient de censurer l'article du projet de loi de finances concernant les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS). Cette annonce représente un formidable encouragement pour tous les personnels dans le cadre de la défense de leurs conditions de travail et des droits des élèves en situation de handicap de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés.

Pour la défense de l'enseignement spécialisé, nous invitons les collègues à rejoindre le SNUDI FO et revendiquons avec la FNEC FP FO :

- Maintien des RASED et leur développement à hauteur des besoins : RASED complets pour 800 élèves ;
- Abandon des PIALS ;
- Retrait du « pacte » Macron-Ndiaye ;
- Ouverture et la création de places à hauteur des besoins dans les établissements sociaux et médicosociaux ;
- Possibilité pour tous les PE d'accéder aux postes d'enseignants spécialisés et à la formation de spécialisation associée.
- Retour d'une formation par options pour des personnels spécialisés prenant réellement en charge les élèves et non des personnels ressource-coach ;
- Retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et de l'article 233 du projet de loi de finances créant les PAS ;
- Formation sur le temps scolaire ;
- Remboursement des frais kilométriques à hauteur des déplacements réalisés ;
- Budget de fonctionnement des RASED, assurés par l'administration, en adéquation aux besoins des personnels RASED ;
- Respect des effectifs réglementaires au sein des dispositifs ULIS.

Refusons ensemble le démantèlement du soin, la mise en danger des prises en charge des enfants et la dislocation de nos métiers.

Soyons nombreux à Paris, pour faire entendre nos revendications le 25 janvier 2024

Pour la défense de l'enseignement spécialisé !